

Politique :	<i>Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience</i>	Numéro :	<i>P – 7.034</i>
Catégorie :	<i>Administration des écoles</i>	Page :	<i>1</i>
Approuvée :	<i>le 10 juillet 2006</i>	Modifiée :	<i>le 6 juin 2011</i>

1. Énoncé

- 1.1 **Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence reconnaît l'importance d'expériences d'apprentissage pratique en milieu de travail pour assurer le cheminement professionnel de tous les élèves;
- 1.2 **Attendu que** le Conseil scolaire reconnaît que toutes les formes d'apprentissage par l'expérience sont un complément utile au travail fait en classe et une préparation à l'avenir;
- 1.3 **Attendu que** le Conseil scolaire reconnaît l'importance de faire appel à la communauté francophone et aux organismes qui privilégient la francophonie ainsi qu'aux entreprises et aux employeurs qui considèrent le français comme un atout;

il est décidé que le Conseil scolaire catholique Providence offrira, dans toutes ses écoles secondaires, des programmes d'éducation coopérative et d'autres formes d'apprentissage par l'expérience et, dans toutes ses écoles élémentaires, des occasions d'acquérir des expériences d'apprentissage pratique de courte durée dans le milieu communautaire.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.

Renvoi : PA – 7.034 – Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience